

Les Elus algériens et sahraouis solidaires

Des rencontres ont regroupé 28 avril 2006 des élus algériens des différentes assemblées populaires avec leurs homologues sahraouis en signe de solidarité avec la cause du peuple sahraoui. La délégation algérienne composée de 102 membres représentant les présidents des APC et APW, de membres de la commission nationale de solidarité avec le peuple sahraoui et d'artistes a été chaleureusement accueillie par les populations des camps du 27 février et de la wilaya d'El Aaiun. Le secrétaire général de la présidence sahraouie, Daf Mohamed Fadel, a affirmé pour sa part que « *ce geste de solidarité exprime en toute sincérité la position ferme de l'Algérie à l'égard de la cause sahraouie ainsi que son soutien permanent à travers les nombreuses marques de solidarité à chaque étape historique* ». (SPS).

• INVITATION •

L'Association des Familles des Prisonniers et Disparus Sahraouis (AFAPREDESA), l'Association des Travailleurs Sahraouis en France, le Front Polisario, l'Association des Amis de la RASD (AARASD), l'Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique (AFASPA), le Comité pour le Respect des Libertés et des Droits Humains au Sahara Occidental (CORELSO), le Comité Algérien de Solidarité avec le peuple sahraoui,

ont le plaisir de vous inviter à COMMEMORER :

- Le 30^{er} anniversaire de la proclamation de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) (27/2/1976)
- Le 33^{er} anniversaire de la création du FRONT POLISARIO (20/5/1973)
- Le 1^{er} anniversaire du soulèvement populaire dans les territoires occupés du Sahara Occidental (21/5/2005)

SAMEDI 20 MAI 2006 à 10 heures

...

Au LUCERNAIRE
53 rue Notre Dame des Champs
PARIS 75 006
(métro : Notre Dame des Champs)

Information et contact : tel. 06.70.31.24.97 – 06.81.32.48.55
Courriels : bur.aarasd@wanadoo.fr • corelso@yahoo.fr

VIVE LE POLISARIO
POUR L'AUTODÉTERMINATION DU PEUPLE SAHRAOUI

Le Conseil de sécurité réaffirme le droit des Sahraouis à l'autodétermination

Résolution du Conseil de sécurité sur le Sahara occidental en date du 28 avril 2006

New York (Nations Unies), 28/04/2006 : Le Conseil de sécurité a réaffirmé le droit des Sahraouis à l'autodétermination et a rappelé les responsabilités des parties impliquées dans la décolonisation du territoire sahraoui, pour lesquelles il a prorogé de six mois le mandat de la Minurso, selon une résolution adoptée ce vendredi à New York par cette haute instance onusienne.

« *Le Conseil de sécurité,*

Rappelant toutes ses résolutions antérieures ...

Réaffirmant sa volonté d'aider les parties à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies... ».

...

Echec de CORCAS

Mohamed VI a annoncé la "réanimation" du Conseil royal consultatif pour les affaires sahariennes (CORCAS), organisme fantôme de 85 membres mis en place en 1981 par Hassan II. Ce « nouveau » conseil est présidé par Khali Hanna Ould Er-Rachid et fort de 141 membres nommés par Mohamed VI. Il comprend des élus, des notables, des chefs de tribus, des transfuges du Polisario, des colons marocains établis au Sahara, etc. Réagissant le jour même, le gouvernement sahraoui a condamné l'attitude marocaine visant à contourner la légalité internationale. Pour Hamdi Mansour, représentant du Front Polisario en Espagne, le plan d'autonomie est un « cadavre sorti de la tombe de Hassan II et une idée rétrograde ».

VIVE LE POLISARIO
POUR L'AUTODÉTERMINATION DU PEUPLE SAHRAOUI

Des prisonniers sahraouis ont été libérés aux territoires occupés Mais et les autres ?

Marrakech (Maroc), 26/04/2006 Les étudiants sahraouis à Marrakech, ont affirmé ce jour, que la « solution politique du conflit du Sahara Occidental passe par le respect du droit à l'autodétermination » du peuple sahraoui, au cours d'un sit-in de solidarité avec les prisonniers politiques sahraouis récemment libérés, appelant à la « libération immédiate et sans condition de ceux qui croupissent encore dans les prisons marocaines ».

El Aaiun (Territoires occupés), 27/04/2006 « Seize citoyens sahraouis dont neuf ex-prisonniers politiques ont été arrêtés le 27 avril 2006 à El Aaiun, au cours des affrontements qui ont eu lieu entre les forces coloniales marocaines et des manifestants sahraouis qui « dénonçaient l'intransigeance du Gouvernement marocain » et réclamaient le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance » (SPS).

Les manifestants ont également organisé un sit-in, appelant les autorités coloniales marocaines « à faire la lumière sur le sort de 16 disparus sahraouis depuis le 25 décembre dernier ».

• • •

Ali Salem Tamek, militant sahraoui des droits de l'homme et porte-parole officiel des détenus politiques sahraouis a indiqué le 26 avril 2006 au « quotidien indépendant algérien, Liberté », que « Le pouvoir marocain a tout essayé pour dissuader les Sahraouis et les faire renoncer à leur droit légitime à l'autodétermination et à l'indépendance, mais notre combat ne s'est pas arrêté (...) Les Marocains ont libéré, samedi dernier, 33 détenus politiques sahraouis, dont je fais partie. Il reste encore 14 prisonniers d'opinion sous les verrous. Cette libération fait suite à la campagne de solidarité de la communauté internationale, des organisations et d'associations, dont Amnesty International, des gouvernements, des Parlementaires, le parti marocain Al Nahj Eddimocrati (voie démocratique) et l'AMDH (...). Pour les Sahraouis, le Front Polisario est le représentant unique et légitime... La lutte de notre peuple se poursuit...».

VIVE LE POLISARIO
POUR L'AUTODÉTERMINATION DU PEUPLE SAHRAOUI

SITUATION DES TRAVAILLEURS SAHRAOIS DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS DU SAHARA OCCIDENTAL

Par

ASFARI NAAMA ABDI Juriste sahraoui et co-président du CORELSO (Vitry/seine)

« Le Sahara Occidental est un territoire « non-autonome ». Son statut juridique est défini par l'article 73 de la Charte des Nations Unies.

Ses habitants bénéficient d'un certain nombre de droits. Ils sont protégés par des instruments du droit international public général mais aussi par les règles spécifiques du droit international humanitaire.. ».

LE CAS DES TRAVAILLEURS DE PHOSBOUCRÂA

La mine de Phosboucrâa a été découverte en 1962 au temps de la colonisation espagnole. Alors que son exploitation effective n'a débuté qu'en 1972, l'administration espagnole avait défini dès 1962 l'organisation et la gestion de la mine ainsi que le statut et les droits des employés dans un règlement qui établit les contrats des travailleurs sahraouis : « le **règlement de Phosboucrâa** ».

- Ces contrats ont été remis en cause par la direction de l'entreprise en 1977. A cette date, 65 % des parts de l'entreprise Phosboucrâa venaient d'être cédées à l'OCP marocain.
- L'OCP s'était engagé à reprendre les dispositions de l'ancienne convention, mais cet engagement est resté sans effet. Depuis lors les travailleurs sahraouis ont été marginalisés et leurs salaires ont été abusivement abaissés par rapport à ceux des employés espagnols et marocains, à qualification et à poste égaux.
- Ainsi les travailleurs sahraouis se sont mis à travailler 48 heures par semaine alors que la base de rémunération restait de 40 heures et que sous l'administration espagnole les deux jours de repos hebdomadaires étaient reconnus.
- Pour ce qui est des salaires et des responsabilités, des disparités importantes se sont aggravées entre travailleurs Sahraouis et Marocains.
- Les nouveaux contrats de l'OCP n'ayant pas été proposés à la signature des employés sahraouis, ils sont 720 qui ont ainsi été spoliés de leurs droits sociaux.
- Aujourd'hui les travailleurs sahraouis en fonction sont très peu nombreux : ils ne sont plus qu'une centaine sur 1 000 employés et n'occupent plus de postes à responsabilité...

Cf. La Troisième conférence Intersyndicale pour la Solidarité avec le peuple Sahraoui – Rome, les 28-29 octobre 2005 (Extraits)

VIVE LE POLISARIO
POUR L'AUTODÉTERMINATION DU PEUPLE SAHRAOUI